



LES CRITIQUES DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

**Faculté de droit et de science politique
Salle des actes**

12 et 13 juin 2014

**Sous la direction scientifique de
Ludovic Hennebel et Hélène Tigroudja**

**Troisième colloque annuel de
l'Institut international des droits de l'homme**



Les travaux et débats se tiendront en français et en anglais



Jeudi 12 juin 2014

13h45 *Accueil des participants*

14h00 *Ouverture du Colloque*

Philippe Bonfils, Doyen de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille

Yann Kerbrat, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Jean-Paul Costa, Président de l'IIDH et **Sébastien Touzé**, Secrétaire général de l'IIDH

Hélène Tigroudja, Professeure à l'Université d'Aix-Marseille

PENSER LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Présidence

Jean-Paul Costa

(Président de l'IIDH)

14h30-15h30 *Les critiques du droit international des droits de l'homme : introduction et problèmes choisis*

Ludovic Hennebel (Université Libre de Bruxelles)

Les critiques contemporaines du DIDH (I) : Witness for the Prosecution ? Human Rights on Trial

Ignacio de la Rasilla del Moral (Brunel University, Londres)

Les critiques contemporaines du DIDH (II) : Feminist Approaches

Mindy Roseman (Harvard University, Cambridge MA)

15h30-16h00 *Débats et discussions*

16h00-16h20 *Pause*

16h20-17h00 *Les critiques tiers-mondistes du DIDH (III) : Impérialisme, résistances et émancipation*

Jeremy Perelman (Sciences Po, Paris)

Les critiques contemporaines du DIDH (IV) : l'approche positiviste

Niki Aloupi (Université de Strasbourg)

17h00-17h30 *Débats et discussions*

Vendredi 13 juin 2014

CRÉER LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Présidence
Jean Dhommeaux
(Université de Rennes)

9h00-10h

Réflexions critiques sur la normativité du droit international des droits de l'homme

Jean d'Aspremont (Manchester University)

The Hermeneutic Model of International Law of Human Rights

Eirik Bjorge (Oxford University)

Universalisme et universalité du droit international des droits de l'homme

Céline Husson-Rochcongar (Université de Picardie)

10h00-10h30

Débats et discussions

10h30-11h00

Pause

11h00-11h40

Quelle effectivité du droit international des droits de l'homme ?

Hélène Raspail (Université du Mans)

Justiciabilité et opposabilité des droits de l'homme : l'exemple des droits économiques, sociaux et culturels

Jean-François Akandji-Kombé (Université Panthéon-Sorbonne)

11h40-12h20

Débats et discussions

12h20

Déjeuner

CONSTRUIRE LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Présidence
William Schabas
(Middlesex University, Londres)

14h15-17h00

Table ronde et débats portant sur l'effectivité et les défis aux mécanismes de protection des droits de l'homme avec la participation de :

Felipe Gomez Isa (Université de Deusto, Espagne)

Ahmed Mahiou (AMU – Ancien Président de la CDI et ancien juge à la CIJ)
(*sous réserve*)

Vitit Muntarbhorn (Distinguished Scholar, Faculty of Law, Chulalongkorn University, Bangkok)

Paulo Pinto de Albuquerque (Juge à la Cour européenne des droits de l'homme),

Fabian Salvioli (Université nationale de la Plata, Argentine - Membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies),

Dinah Shelton (George Washington University, Etats-Unis - Membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme)

Présentation de la manifestation

Plus de soixante ans après les premiers textes internationaux adoptés en matière de protection des droits de l'homme et alors qu'aujourd'hui, les instruments se sont démultipliés et les procédures internationales se sont étoffées, il est fondamental de lancer une réflexion *critique* sur cette branche du droit international public née après 1945. La raison en est que pourtant parvenu à maturité, le droit international des droits de l'homme semble également – et paradoxalement – fragile car remis en cause par les Etats notamment ces dernières années, y compris des Etats ayant une longue tradition démocratique et de respect des libertés.

La manifestation scientifique entend donc porter un regard sans complaisance mais également constructif sur ce que sont devenus les mécanismes régionaux (européen, interaméricain, africain) et universel de protection des droits, en mêlant à la fois des analyses critiques *théoriques*, une critique du point de vue de l'énonciation et de l'élaboration de la règle internationale – parfois surabondante – et une critique plus *institutionnelle*, les instruments florissant dans un *système international* dont il n'est pas toujours aisé d'établir la cohérence. Le programme est construit sur cette triple dimension de l'analyse critique : les critiques théoriques ; les critiques normatives et les critiques institutionnelles. Les critiques théoriques (premier atelier) seront concentrées sur les critiques contemporaines adressées au droit international des droits de l'homme tel que construit à partir de 1945 : la critique issue des théories féministes par exemple sera étudiée, de même que celle adressée aux prétentions à l'universalité des droits de l'homme, sources d'impérialisme et de domination au cours de l'histoire. Les critiques normatives entreront davantage dans l'analyse du droit positif : les intervenants seront invités à discuter de « l'inflation normative » à laquelle n'échappe pas le droit international des droits de l'homme ou à la montée en puissance du juge international qui, par ses méthodes d'interprétation, *crée* plus qu'il n'*applique* les normes en la matière. Quant aux critiques institutionnelles, elles seront articulées autour d'une question essentielle pour la société internationale : celle de l'existence et de l'identification d'un *système international des droits de l'homme* qui serait cohérent, homogène malgré ce qui semble être des mécanismes et ensembles hétérogènes, sans liens institutionnels entre eux.

L'ambition scientifique du programme est donc vaste : elle ne vise pas simplement à analyser l'état du droit positif mais à interroger la logique même – si elle existe et elle peut être établie – de cet ensemble de textes, de mécanismes, d'organes de toute nature et ayant des compétences variées, que les Etats et les Organisations internationales établissent depuis 1945, sans que cela ne soit toujours efficace et ne remplisse des objectifs clairement articulés et identifiables.

Inscription obligatoire - Date limite d'inscription : 2 juin 2014

par courriel : inscription.colloque.ceric@gmail.com

par courrier : CERIC - Espace René Cassin - 3, avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence Cedex 1

par télécopie : + 33 (0)4.86.91.42.50

NOM.....

Participera au déjeuner : oui non (*)

Prénom.....

Qualité.....

Coordonnées postales

Le colloque aura lieu à la Faculté de droit et de science politique, 3 avenue Robert Schuman (Salle des Actes).

.....

.....

.....

Courriel.....

(*) Rayer la mention inutile

Téléphone.....

Frais d'inscription

Étudiants non inscrits à l'AMU : 20 euros

Participants extérieurs* : 40 euros

*Exonération des droits d'inscription pour les étudiants et membres de l'Université Aix-Marseille ainsi que les membres de l'IIDH à jour de leurs cotisations pour l'année en cours en sont exonérés.

Le paiement peut se faire **par chèque à l'ordre du « Régisseur de recettes du CERIC » ou par virement** (contacter Delphine Burnier par mail delphine.burnier@univ-amu.fr). L'inscription au colloque sera définitive à la réception du paiement. Le paiement des frais d'inscription ouvre droit de prendre part au déjeuner (sous forme d'un buffet) du vendredi 13 juin et de profiter des pauses-café.

Informations pratiques

HEBERGEMENT : Retrouvez toutes les informations sur l'hébergement sur le site de l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-sejourner.htm>

Notamment : Hôtel du Globe (<http://www.hotelduglobe.com>) ; Hôtel Mozart (<http://www.hotelmozart.fr>) ; Hôtel Rotonde (<http://www.hotel-rotonde.com>) ; Hôtel des Augustins (www.hotel-augustins.com)

ACCES : Le site de l'Office du Tourisme d'Aix-en-Provence met à disposition des cartes et des calculs d'itinéraires : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-plans.htm>

DEPUIS MARSEILLE : Navette Marseille St Charles - Aix-en-Provence par autoroute. Se prend à la gare routière à proximité de la gare Saint Charles. Descendre à l'avant-dernier arrêt, avenue Pierre Brossolette. <http://www.navetteaixmarseille.com/spip.php?rubrique2>

DEPUIS LA GARE TGV D'AIX-EN-PROVENCE OU DEPUIS L'AEROPORT DE MARIIGNANE MARSEILLE PROVENCE : Navette Aix-Gare TGV Arbois-Aéroport Marseille Provence. Arrivée terminus à la gare routière d'Aix-en-Provence, tout en haut de l'avenue de l'Europe. <http://www.navetteaixgtvaeroport.com/>

DEPUIS LA GARE ROUTIERE, A PIED : comptez environ 15 minutes, descendre l'avenue Brossolette, tourner à gauche dans l'avenue Winston Churchill, le 3 av. Schuman est au bout.

DEPUIS LE CENTRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE : Bus ligne 7 et 8, arrêt Churchill ou Facultés. <http://www.aixenbus.fr/>

<http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/le-ceric/localisation-et-contacts.html>